

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023

Date de convocation : 9 octobre 2023

Sont présents 14 conseillers municipaux.

Excusés : Eric MISSER

Absents : /

Pouvoir : Carla BRAZIER à Patricia CLAUDEL

Laëtitia GOMES DA CUNHA à Maryline COMMUNAL

Début de la séance à 20 h 30

Secrétaire de séance : Joëlle PARSAT

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Maîtrise d'œuvre Architecte pour la rénovation d'un immeuble et d'un pigeonnier
- Décision du paiement du loyer 23 rue de la Résistance

Le conseil municipal approuve par :

POUR 16 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

1) RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article R.7 du code électoral, les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés pour une durée de trois ans. Les membres de cette commission ont été nommés en 2020 et doivent être renouvelés. Après le vote, les membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Membre titulaire : BOUYSSSET Marie-José

Membre suppléant : BECHADERGUE Francis

2) RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités 2022 de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

3) MOTION DE SOUTIEN AU NOUVEAU PROJET D'AMENAGEMENT GLOBAL DE BEYNAC

Monsieur le Maire fait lecture d'une motion de soutien sur le nouveau projet d'aménagement global du secteur de Beynac. Après délibération, le conseil municipal vote cette motion par

POUR 12 voix CONTRE 2 voix ABSTENTION 2 voix

4) TARIFICATIONS LOCATION DU GITE

- Location pleine saison : Juillet/août et vacances scolaires 900 € la semaine
- Location mi-saison : Mai/juin/septembre 800 € la semaine
Si disponibilité 150 € la nuit avec minimum 2 nuits
- Location hors saison : 600 € la semaine
Si disponibilité 150 € la nuit avec minimum 2 nuits
- Prestation linges : 100 €
- Dépôt de garantie : 500 €

POUR 16 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

5) CONVENTION CONCIERGERIE POUR LE GITE

Un contrat de conciergerie pour gérer les annonces sur les plateformes internet de location, les entrées et les sorties, assurer le ménage lors des locations du gîte est nécessaire. Le conseil municipal décide de confier ces prestations à la Société EDGAR et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

POUR 16 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

6) MAITRISE D'ŒUVRE ARCHITECTE POUR LA RENOVATION D'UN IMMEUBLE ET D'UN PIGEONNIER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres concernant la maîtrise d'œuvre d'architecte pour la rénovation de l'immeuble au 53 rue de la Résistance et du pigeonnier et après consultation de la commission d'appel d'offres, il a été retenu ADG Architecture Didier GRIFFOUL pour un montant de 57 600 € HT. Après délibération, le conseil municipal prend acte de ce choix par

POUR 10 voix CONTRE 1 voix ABSTENTION 5 voix

7) DECISION SUR LE PAIEMENT DU LOYER 23 RUE DE LA RESISTANCE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions du bail du logement 23 rue de la Résistance, à savoir qu'il avait été décidé que le prix de la location serait de 900 € jusqu'au 1^{er} octobre 2023 au lieu de 1 200 €, date à laquelle la locataire aurait obtenu ces 2 agréments supplémentaires. A ce jour, la locataire de la maison d'accueil pour personnes âgées n'a toujours pas eu les 2 agréments supplémentaires et Monsieur le Maire propose de réduire le montant du loyer à 900 €. Le conseil municipal décide de maintenir le loyer à 900 € jusqu'au 31 décembre 2023.

POUR 16 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

8) DIVERS

- Remerciements de la famille LABASSE/TWORKOSKI suite au décès de Mme LABASSE Claudette et de la famille PARCHANTOUR suite au décès de Mme PARCHANTOUR Régine.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Fédération Sportive et Culturelle informant que l'association LES BLEUETS bénéficie dorénavant de la certification fédérale.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'assemblée générale de la section pétanque de l'Amicale Laïque, il est demandé à la mairie d'étudier l'implantation de 4 ou 5 bancs fixes et le remplacement de la colonne réfrigérante qui est maintenant utilisée par toutes les associations qui utilisent la halle citoyenne.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande faite par un particulier de récupérer un panneau de basket qui est actuellement entreposé aux services techniques. Il est décidé de garder les panneaux pour le parc.
- La société ADN Light demande à quelle date la municipalité souhaite la mise en place des illuminations. Le choix se porte sur le 12 décembre 2023.

Clôture de la séance à 22h46